Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213502586-20260625-2026_250626_54-DE

delib 2026_25062026_54

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Saint Malo
Canton de Combourg
COMMUNE DE SAINT BRIEUC DES IFFS – 35630

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 25 Juin 2026 à 20h00

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 8
Nombre de votants : 9
Nombre d'absents excusés : 2
Nombre d'absents non excusés : 1

Date de la convocation : 18/06/2026
Date de la publication : 18/06/2026
Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 02/07/2026

PRÉSENTS : M. MILLET Serge – M. LE LIÈVRE DE LA MORINIÈRE Bernard – Mme LE MER Anne – M. FROGER René – Mme LOUAPRE Michèle – Mme MORVAN Christine – M. FONTAINE Antoine – Mme BRAULT Virginie
ABSENTS EXCUSÉS : M. KEROMEST Tugdual ***(a donné pouvoir à Mme LE MER Anne)*** – Mme LALONNIER Marjorie ***(a donné pouvoir à Mme DEMARQUAY Marie-Thérèse)***
ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme DEMARQUAY Marie-Thérèse
SECRETAIRE : Mme MORVAN Christine

17. PARTICIPATION 2025-2026 AUX FRAIS DIVERS DE L'ÉCOLE PRIVÉE DE HÉDÉ-BAZOUGES

Monsieur le 1er Adjoint informe que le conseil municipal de Hédé-Bazouges a fourni le coût des participations diverses des écoles, pour l'année scolaire 2025-2026.

Ces frais à caractère social sont calculés pour l'année scolaire 2025-2026 comme suit :

- Fournitures scolaires : 43.01 € par enfant x 12 enfants = **516.12 €**
- Sorties scolaires : 29.56 € par enfant x 12 enfants = **354.72 €**

Soit un total de **870.84 €** pour l'année scolaire 2025-2026.

Il est rappelé que ce coût est facultatif.

Madame Christine MORVAN se demande si le CMD comprend les frais sociaux, elle pense que oui, auquel cas elle ne trouve pas logique de payer ces frais divers des écoles privées à part. Si les frais de scolarité + les frais divers dépassent le CMD, la commune paie plus que pour les autres écoles et ce n'est pas logique.
Il est répondu qu'il est vrai que chaque école ayant son fonctionnement et son mode de calcul (certaines intègrent ces frais divers directement dans les frais de scolarité et pas d'autres), c'est assez compliqué.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la participation de la commune aux frais divers à caractère social de l'école privée de Hédé-Bazouges pour l'année scolaire 2025-2026, pour un montant de 870.84 €.

delib 2026_25062026_54

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213502586-20260625-2026_250626_54-DE

Le Maire,
Serge MILLET

La secrétaire de séance,
Christine MORVAN